



Des données améliorées sur la conduite affaiblie par la drogue au Canada : application de la loi : données sur les ressources utilisées



L'enjeu

Chaque année, des milliers de personnes vivant au Canada conduisent après avoir consommé des substances autres que l'alcool, ce qui représente un risque grave pour elles-mêmes et les autres usagers de la route (Brown et coll., 2015, 2021; Statistique Canada, 2021). Les organismes d'application de la loi utilisent des ressources considérables pour gérer efficacement la conduite affaiblie par la drogue, intervenir et sauver des vies. Cela dit, ce ne sont pas tous les organismes au Canada qui suivent et rendent compte des investissements faits dans ce dossier. Il est donc difficile de savoir si des investissements adéquats dans la détection et la répression ont été faits pour réduire le nombre de blessures graves et de décès au Canada.

L'importance des données

Les données recueillies sont insuffisantes pour établir un lien entre les investissements faits en vue de réduire l'incidence de la drogue au volant et une plus grande sécurité sur la route. Pour déterminer si les investissements sont efficaces et améliorer l'allocation des ressources, il faut recueillir des données sur les investissements (p. ex. financement, temps, équipement) et les résultats (p. ex. nombre d'affaires de conduite affaiblie par la drogue, taux de détection, utilisation d'équipement). Les organismes d'application de la loi, les responsables des politiques et les intervenants en sécurité routière pourront utiliser ces données pour mieux agir dans le dossier.

Indicateurs recommandés

Quatre indicateurs sont recommandés aux organismes d'application de la loi pour élargir, améliorer et normaliser les données sur les ressources utilisées en cas de conduite affaiblie par la drogue au Canada. Ces indicateurs ont été élaborés par et en consultation avec des experts de partout au pays.

Le tableau qui suit présente les quatre indicateurs, qui sont regroupés selon le niveau de collecte en place dans les organismes d'application de la loi. Les indicateurs existants (p. ex. experts certifiés en reconnaissance de drogues) sont ceux que les organismes recueillent déjà. Dans la plupart des cas, avec des ajustements mineurs aux procédures de déclaration, la collecte de ces indicateurs ne nécessite qu'un effort minimal. Les nouveaux indicateurs (p. ex. demandes d'analyse sanguine) sont ceux que les organismes au Canada ne recueillent pas couramment. Dans certains cas, il faudra peut-être déployer des efforts et des investissements importants pour les mettre en œuvre.



| Sources de données | Indicateur |
|------------------------|--|
| Existantes | Agents de première ligne ^a formés <ul style="list-style-type: none">• Nombre et pourcentage d'agents de première ligne formés à l'ECM• Nombre et pourcentage d'agents de première ligne formés à utiliser du MADD Experts certifiés en reconnaissance de drogues (ERD) <ul style="list-style-type: none">• Nombre d'agents certifiés en tant qu'ERD déclaré, selon la province ou le territoire |
| Nouvelles ^b | Demandes d'évaluation par des ERD <ul style="list-style-type: none">• Nombre et pourcentage de demandes pour des ERD faites, sur l'ensemble des demandes pour des ERD (demandes réalisées plus celles non réalisées) Demandes d'analyse sanguine <ul style="list-style-type: none">• Nombre et pourcentage de demandes d'analyse sanguine réalisées, sur l'ensemble des demandes d'analyse sanguine (demandes réalisées plus celles non réalisées) |

^a Parmi les agents de première ligne, mentionnons les policiers en uniforme qui effectuent des tâches générales, des patrouilles ou les deux, et dont les fonctions comprennent l'arrêt de véhicules motorisés pour assurer le respect des lois, ainsi que les agents en uniforme affectés à temps plein à la circulation.

^b Les nouveaux indicateurs incluent des indicateurs non existants et d'autres d'utilisation peu courante (p. ex. certains organismes pourraient suivre certaines de ces données).

Ces indicateurs font partie d'un ensemble de 34 indicateurs nationaux s'adressant à divers organismes et recommandés par le Comité consultatif sur les indicateurs visant la drogue au volant, présidé par le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances. Pour une liste complète des indicateurs recommandés, voir le rapport [Mesurer les répercussions de la conduite affaiblie par la drogue : recommandations d'indicateurs nationaux](#). Ce rapport propose aussi aux organismes des pistes pour surmonter les obstacles potentiels à la mise en œuvre des recommandations (p. ex. normalisation des données, échange des données, coûts financiers) et des renseignements plus détaillés sur le comité consultatif.

Grands points à considérer pour la mise en œuvre

- Pour tirer pleinement parti des indicateurs, la collecte, l'analyse et la déclaration des données doivent être normalisées dans l'ensemble des organismes d'application de la loi. La collaboration est nécessaire entre les organismes pour garantir le respect des normes.
- Comme les données sont généralement stockées par les organismes, elles sont parfois inaccessibles aux autres organismes travaillant à réduire l'incidence de la drogue au volant. Les organismes doivent collaborer à la mise en place d'un organisme centralisé qui stockera de façon sécuritaire les données anonymisées afin d'améliorer l'échange des données, l'utilisation des ressources et la coopération interorganismes.

Pour une analyse complète de ces grands points et d'autres facteurs à considérer pour la mise en œuvre des indicateurs, voir le [rapport complet](#).

Bibliographie

Brown, S.W., W.G.M. Vanlaar et R.D. Robertson. *Le problème des accidents liés à l'alcool et à la drogue au Canada : rapport de 2011*, Ottawa (Ont.), Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé, 2015.



https://ccmta.ca/web/default/files/PDF/2011_Alcohol_and_Drug_Crash_Problem_Report_final_draft_Dec2015_Fr.pdf

Brown, S.W., W.G.M. Vanlaar et R.D. Robertson. *Le problème des collisions liées à l'alcool et aux drogues au Canada : 2016*, Ottawa (Ont.), Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé, 2021.

<https://ccmta.ca/web/default/files/PDF/CCMTA.2016%20Alcohol%20and%20Drug%20Crash%20Problem%20Report%20FR.%20MAR2021.pdf>

Statistique Canada. *Tableau 35-10-0177-01 - Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées, Canada, provinces, territoires et régions métropolitaines de recensement*, Ottawa (Ont.), chez l'auteur, 2021. <https://doi.org/10.25318/3510017701-fra>

ISBN 978-1-77871-017-9

© Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2022



Centre canadien sur
les dépendances et
l'usage de substances

Le CCDUS a été créé par le Parlement afin de fournir un leadership national pour aborder la consommation de substances au Canada. À titre d'organisme de confiance, il offre des conseils aux décideurs partout au pays en profitant du pouvoir des recherches, en cultivant les connaissances et en rassemblant divers points de vue.

Les activités et les produits du CCDUS sont réalisés grâce à une contribution financière de Santé Canada. Les opinions exprimées par le CCDUS ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.